



**MAIRIE DE CURIENNE**  
Arrondissement de Chambéry  
Département de la Savoie

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance de 21/03/2026**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un mars à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le dix-huit mars par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

**Quorum** : 8

**Présents** : S. BOCHET, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, Y. JENNEPIN, J.-P. BARON, S. PETITDEMANGE, M. HACQUARD, R. PUPPINI, A.-C FERNANDE, S. HOLMIERES, F. LACHARME, T. DAYET, M.-S. HENRION.

**Absents** : L. THILL.

**Délégations de Vote** : L. THILL à B. NARETTO.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Madame Patricia RASTELLO ayant été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 10h30.

**DCM 2026 / 01-03**

## **INSTANCES MUNICIPALES – Élection des adjoints au maire**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

**VU** la délibération n°2026/01-02 du conseil municipal créant quatre postes d'adjoints au maire;

**CONSIDÉRANT** que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

**A procédé à l'élection des quatre adjoints dont les postes ont été créés par délibération n°2026/01-02.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins : **15**

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue : **8**

**Ont obtenu :**

- Liste conduite par M. Yohann JENNEPIN : **15 voix**

**La liste conduite par M. Yohann JENNEPIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :**

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Yohann JENNEPIN,
- 2<sup>e</sup> adjoint : Mme Patricia RASTELLO,
- 3<sup>e</sup> adjoint : M. Stanislas PETITDEMANGE,
- 4<sup>e</sup> adjoint : Mme Manon HACQUARD.

Fait à Curienne, le 21/03/2026

**Stéphane BOCHET,**  
Maire de Curienne.



**Patricia RASTELLO,**  
Secrétaire de séance.

